

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>VILLE DE LACHAPELLE-SAINTE-PIERRE</p> <p>Département de l'OISE</p> <p>Arrondissement de Beauvais</p> <p><u>COMPTE RENDU DU</u></p> <p><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Compte-rendu n° : 001 - 2022</p> <p>Du : jeudi 13 janvier 2022</p> <p>Convocation du 7 janvier 2022</p>
--	--

L'an deux mil vingt deux et le 13 janvier à 20 heure 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du 07 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Pascal POULET, Maire,
Messieurs Jean-François DREUX, Adjoint au Maire,
Mesdames, Nadia PINTE, Isabelle MERCIER, Valérie FAUCHER, Daniella DJORDJEVIC et Krystyna JOUANNE, Messieurs Fabrice CAMOIT, Patrice CANTRELLE, et Fabrice PICARD

ETAIT ABSENTS

Mr Frédéric LEMAITRE et Steve PETIT, excusés
Mr Marc RABASTE ayant donné pouvoir à Monsieur POULET
Assistait également à ce conseil municipal Madame Martine DIEU, Secrétaire de la Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURE 30

Ordre du jour

1. — Demande de subvention travaux de voiries rue de Chambly
2. — Création de poste(s) d'adjoint(s)
3. — Election adjoint(s)
4. — Vote des restes à réaliser
5. — Adoption du rapport du CLET (Commission locale d'évaluation des charges transférées)
6. — Adhésion au SE60 de la communauté d'agglomération Creil sud Oise
7. — Adoption de la convention territoriale globale

Mr POULET prend la parole pour annoncer avec tristesse le décès de Mr Jean Claude Goffart. Nous perdons là un homme gentil et serviable et nous adressons nos plus sincères condoléances à toute sa famille.

A— Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande un secrétaire de séance. Mme Valérie FAUCHER se propose. Le conseil municipal approuve à l'unanimité Madame Valérie FAUCHER comme secrétaire de séance.

B — Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Pascal POULET, Maire, donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2021.

Considérant qu'il n'y a pas de demande de correction à effectuer, les membres du Conseil Municipal Approuvent le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2021 et signent le registre.

1 – Demande de subvention travaux de voiries rue de Chambly

Mr Poulet indique que la date de demande de subventions au département s'arrête le 14 janvier 2022 et qu'il est donc impératif de se positionner aujourd'hui sur cette demande. Mr Poulet indique également avoir demandé à une autre société un devis, la Société DUBRAC. En effet, suite aux derniers travaux mal réalisés par la Société Colas, notamment rue de la Haute Borne, il était important de consulter d'autres entreprises. La société DUBRAC a d'autres propositions et est riche en conseils.

Mr Poulet et Mr Dreux informent que, compte tenu de nos routes, et sur les conseils de la société Dubrac, il vaut mieux mettre des bordures avec les caniveaux pour éviter les affaissements.

Suite aux différents événements climatiques et aux fortes pluies, des maisons ont subi de gros dégâts, notamment au Hameau de Richemont. C'est pourquoi il est prévu également de faire 2 « cassis » en traversée de route afin de dévier l'eau vers la mare et vers la sente. Le deuxième avantage de ce dispositif sera également de faire ralentir les véhicules.

Mme JOUANNE demande s'il existe d'autres solutions efficaces. Mr DREUX répond que, face à des pluies d'ampleur exceptionnelles on n'a pas trop le choix et qu'il n'y a pas de solution miracle. Mr POULET remarque que de petites actions font parfois la différence comme aux Beauchamps ou au Fond des Vignes.

Un devis sera également établi pour refaire les fossés et envoyer l'eau vers les champs.

Mr POULET remarque finalement que, même si le devis de la Société DUBRAC (63.318 € HT) est supérieur à celui de la Société COLAS (61.929 € HT), il y a également plus de travaux prévus et plus de subventions. Donc, au final, les coûts engagés sont quasiment identiques à 265€ près.

Mr POULET indique la demande de subvention à la DETR partira également avant fin janvier pour respecter les délais.

Le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

Financeurs	Montant HT	Taux	Subvention sollicitée
Etat (DETR)	63.318 €	40 %	25.327,20 €
Conseil Départ	63.318 €	35 %	22.161,30 €
Commune			15.829,50 €
Total			63.318,00 €

Mr Poulet propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte l'opération des travaux de voiries et les modalités de financement
- approuve le plan de financement prévisionnel
- inscrit la dépense au budget primitif 2022
- donne autorisation au Maire pour faire les demandes de subvention.

2– Création de poste(s) d'adjoint(s)

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Mr CAMOIT Fabrice du poste de 2eme adjoint, la charge de travail devient considérable pour lui et qu'il serait souhaitable qu'il puisse s'appuyer sur 1 ou plusieurs adjoints supplémentaires. Il indique que l'Administration de la Mairie aussi bien que celle de l'hygiène et la sécurité des bâtiments, demande un suivi particulier.

Mr POULET indique que plusieurs options sont possibles : supprimer le deuxième poste d'adjoint, maintenir le deuxième poste d'adjoint, augmenter le nombre d'adjoints à 3 ou 4 et déléguer des conseillers municipaux sous la responsabilité du Maire.

Mr POULET indique également que les finances de la Mairie permettent aujourd'hui l'ajout de 1 ou 2 adjoints supplémentaires.

Mr Poulet propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoints.

3- Election des adjoints

Monsieur le Maire demande s'il y a une candidature au poste de 2ème Adjoint délégué à l'administration de la mairie et à la communication.

Mme Valérie FAUCHER se présente.

Mr Poulet propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la candidature de Mme Valérie FAUCHER au poste de 2ème adjoint.

Monsieur le Maire demande s'il y a une candidature au poste de 3ème Adjoint délégué à l'entretien du patrimoine communal et à l'hygiène et la sécurité des bâtiments communaux.

Mr Patrice CANTRELLE se présente.

Mr Poulet propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la candidature de Mr Patrice CANTRELLE au poste de 3ème adjoint.

4 – Vote des restes à réaliser

Des prévisions de dépenses d'investissement ont été prévues dans le budget 2021. Certaines n'ont pas été réalisées ou ne sont pas terminées. Il nous faut pouvoir les engager et ainsi assurer le paiement des dépenses non mandatées, jusqu'au vote du budget 2022

L'état des restes à réaliser 2021 est le suivant :

MAIRIE DE LACHAPELLE-SAINT-PIERRE

RESTES A REALISER PAR OPERATION 2021

LIBELLE	BUDGET 2021	REALISATIONS	RESTES A REALISER
Eglise	10.000,00 €	1.405,20 €	8.594,80
Complexe sportif – tennis	31.000,00 €		31.000,00 €
Cimetière	50.000,00 €		50.000,00 €
Aménagement sécuritaire (terrain + travaux voiries)	225.292,22 €	143.411,50 €	81.880,72 €
Bâtiments communaux	22.764,89 €	8.944,35 €	13.820,54 €
TOTAL	339.057,11 €	153.761,05 €	185.296,06 €

RESTES A REALISER PAR ARTICLE

2313	Constructions	100.000,00 €	100.000,00 €
2315	Outillage technique	150.000,00 €	150.000,00 €

TOTAL = 435.296,06 €

Mr POULET propose de voter les restes à réaliser, ce qui nous évitera de voter les 15% du budget.

Mr Poulet propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5 – Adoption du rapport CLET (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Mr POULET indique qu'il s'agit surtout d'une information à passer au conseil puisque nous ne pouvons pas en changer le montant. Nous versons un montant de 34 000€ à la Communauté de Communes Thelloise chaque année. Cette somme correspond aux charges qui ont été transférées depuis plusieurs années.

Nous ne savons pas exactement à quelles charges cela correspond exactement mais la demande est faite à la Communauté de Communes qui doit nous donner des détails.

Mme JOUANNE demande si le retrait de la commune de Laboissière-en-Thelle va modifier quelque chose financièrement. Mr POULET répond que non et que si des charges subsistent, les la Communauté de Communes qui va compenser. Mme JOUANNE demande ensuite si la collecte des déchets rentre dans les charges. Mr POULET répond que non, cela ne fait pas partie de la CLET. Il indique également que le dossier complet est à disposition des conseillers au secrétariat.

Mr Poulet propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

6 – Adhésion au SE60 de la Communauté d'Agglomération Creil sud Oise

Mr POULET prend la parole pour indiquer que la Communauté d'Agglomération Creil sud Oise à demandé à transférer au SE60 la compétence de leur maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux). Ce transfert de compétences est sans impact pour notre commune mais nous devons nous prononcer.

Mr Poulet propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

7 – Adoption de la convention territoriale globale

Mr POULET prend la parole et indique que nous devons signer cette convention pour recevoir la subvention de la CAF pour un montant de 5400 €.

Auparavant, nous avions une aide d'environ 15 000€.

Mme JOUANNE demande pourquoi une telle baisse de subvention. Mr POULET répond que la CAF a pris l'excuse d'une modification que nous avons faite sur l'accueil pendant les vacances scolaires pour réévaluer leur aide. Notre ancien Maire, Mr DUMOLEYN n'a pas fait attention à la modification significative du montant et la convention a été signée. Il est maintenant très compliqué de faire machine arrière.

Mr Poulet propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et donne autorisation au Maire pour signer la convention.

Aucune question n'étant posée, Mr le Maire passe aux sujets d'informations au conseil

INFORMATIONS DIVERSES

Diagnostic SETEC assainissement :

Ce diagnostic demandé par la Thelloise arrive à sa conclusion,

Pour Lachapelle Saint Pierre plusieurs problèmes ont été relevés :

Richemont : poste de pompage, traitement H2S hors service et trappe d'accès non étanche.

Ce problème avait été signalé à Véolia à plusieurs reprises car les voisins nous avaient averti de mauvaises odeurs et du bruit de la pompe.

Rue du bois Morel : écaillage de la paroi des conduites : l'action prévue est d'améliorer l'exploitation du réseau.

Grand Place : obstruction partielle du circuit (bloc de béton).

Les problèmes de branchement des particuliers seront traités directement avec eux. (4 parcelles).

Le plus gros problème se trouve au niveau de la pompe de relevage de Moulincourt où les tuyaux sont dégradés à cause de la présence de H2S importante. Le niveau de dégradation n'est pas connu mais nécessitera à terme une intervention chemisage de 1200 m de tuyaux, pour un montant de 470 000 euros.

Le même phénomène se présente à l'arrivée de cette canalisation rue de La Fontaine à Uilly St Georges sur une longueur de 450 m le chemisage représentant la somme de 157 000 euros.

Véolia a proposé de réétudier l'état de la canalisation pour savoir si les travaux devaient être réalisés dans les 5 prochaines années.

Rapport INSEE recensement :

884 personnes ont été recensées le compte n'y est pas.

Le recensement est un acte obligatoire, certaines familles ne se sont pas faites recensées, ce qui est un manque à gagner pour la commune puisque cela rentre dans le calcul de la DGF que nous attribue l'état. Il faudra être attentif au prochain.

Repas, colis des aînés :

Le repas des aînés s'est déroulé le 20 novembre 2021, une légère baisse du nombre de participants a été constatée liée au problème COVID.

Le colis a été distribué à partir du 18 décembre avec des messages, des poèmes ou des dessins des enfants de l'école ainsi que leur journal.

La distribution s'est déroulée dans un esprit festif sauf pour une personne qui reçoit très mal les bénévoles et pour qui une réflexion quant à l'opportunité de continuer à lui donner un colis sera posée à la prochaine réunion CCAS.

Il est compliqué de contacter les personnes qui n'ont pas de sonnettes et nous ne rentrons pas dans les propriétés sans avertir sauf si les bénévoles les connaissent particulièrement.

Noël des enfants :

Le Noël des enfants s'est déroulé le 11 décembre 2021. Beaucoup étaient présents puisque plus de 90 cadeaux ont été distribués.

Nous réfléchissons pour l'année 2022 à l'organisation d'un spectacle.

Je tiens remercier les participants au CCAS pour leur dévouement et leur présence, c'est grâce à eux que nous avons pu organiser la brocante et ainsi améliorer les finances du CCAS. Merci également à l'association des mécaniques anciennes du Thelle, Anim'action 60 pour les Ecuries du Bois Morel et à Mr Yvan Quéré pour sa superbe exposition de photos.

Vin chaud :

Le traditionnel vin chaud a eu lieu le 10 décembre sur la grand'place avec pour la première fois la participation des enfants de l'école qui ont pu chanter et vendre leurs travaux de Noël.

Le tirage de la loterie organisée par l'association des enfants de Christophe Colomb.

Je tiens à remercier les institutrices, l'atsem, le personnel de l'ilep et tous les bénévoles nous ayant permis l'organisation de cette soirée.

Devant le succès rencontré, cette formule sera reconduite en 2022, des améliorations sont d'ores et déjà envisagées.

Fibre :

La communauté de communes nous a sollicité le 15 décembre pour que nous lui transmettions la liste de prises fibres à prévoir et ce avant le 17 décembre.

Nous avons transmis une liste incluant les nouvelles constructions et celles à venir de manière à être prédictifs, la communauté de communes nous a demandé de ne conserver que les adresses existantes et de ne pas inclure les futures constructions.

Dans le meilleur des cas l'installation de ces nouvelles prises ne se fera pas avant le mois de septembre sauf miracle, espérons.

Vaccination :

Nous avons proposé lors de l'ouverture des vaccinations COVID de prendre des rendez-vous et de transporter les personnes volontaires de plus de 65 ans ce que nous avons fait pour une dizaine d'entre eux, il n'est pas prévu à ce jour de réitérer cette opération sauf si un grand nombre de personnes nous sollicitait de nouveau, particulièrement pour les personnes isolées où n'ayant pas de moyen de déplacement.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 21h40
